

[← Retour aux décideurs du milieu Santé | pourrallier.com](#)

## Directeur(trice) médicale et des services professionnels (DMSP)

Je suis le responsable médical principal de mon établissement. Je veille à la qualité de la pratique médicale et j'assure le lien entre les équipes médicales et la direction générale.

**J'encadre la pratique des médecins dans l'établissement : standards cliniques, gestion du CMDP (Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens), qualité et sécurité des actes médicaux.**

Je joue un rôle d'arbitre et de soutien entre les équipes médicales et l'administration. Je suis souvent impliqué dans les projets d'amélioration clinique et les innovations organisationnelles qui touchent à la pratique médicale.

### Mes partenaires

- › CMDP — Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
- › DSI et direction générale
- › Collège des médecins du Québec
- › Ordres professionnels
- › Santé Québec
- › Chefs de département médical

### Priorités

- › Qualité et sécurité des soins médicaux
- › Intégrité et cohérence des pratiques médicales
- › Gouvernance et bon fonctionnement du CMDP
- › Développement professionnel des médecins
- › Implantation de nouvelles pratiques cliniques probantes

### Prise de décision

Je décide ou recommande sur tout projet touchant l'organisation médicale de l'établissement. Je peux approuver ou bloquer des initiatives selon leur impact sur la pratique médicale et la qualité des soins.

### Je serai favorable à un projet qui :

- › Améliore la qualité ou la sécurité des soins de façon mesurable
- › S'appuie sur des données probantes reconnues
- › Respecte la gouvernance médicale établie (CMDP, chefs de département)

- › N'alourdit pas la charge administrative des médecins

### Conseils

- › Arrivez avec des arguments cliniques solides et des données probantes — c'est mon langage de référence.
  - › Soyez respectueux des enjeux de déontologie et de gouvernance médicale.
  - › Passez d'abord par les chefs de département concernés avant de me solliciter.
  - › Si votre projet nécessite un changement de pratique, prévoyez un plan de formation et d'accompagnement.
- 

### Pour aller plus loin

■ **Collège des médecins du Québec**

<https://www.cmq.org/fr>

■ **Guide de gestion du CMDP**

<https://www.acmdpq.com/>